



Procès-verbal du conseil municipal

Séance du vendredi 29 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024	Heure de convocation : 18h30
Heure d'ouverture constatée : 18h30	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Eddy LACROIX - 1 ^{er} adjoint au Maire
Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 10 / Votants : 11	
Quorum fixé à 7 conseillers municipaux	
Membres de l'assemblée délibérante présents : <ul style="list-style-type: none">- Monsieur BONDIER Daniel - <i>Maire</i>- Monsieur LACROIX Eddy - <i>1er adjoint au Maire</i>- Madame ANSTETT Anne-Marie - <i>2e adjointe au Maire</i>- Madame RAMELET Marie-Odile - <i>3e adjointe au Maire</i>- Monsieur MESSAGER Christian - <i>Conseiller municipal</i>- Monsieur BLANC David - <i>Conseiller municipal</i>- Monsieur CURNILLON Jean Philippe - <i>Conseiller municipal</i>- Madame VUILLOT Frédérique - <i>Conseillère municipale</i>- Mme GAGNEUX Amandine - <i>Conseillère municipale</i>- Mme MORAND Valérie - <i>Conseillère municipale</i>	
Membres de l'assemblée délibérante absents, excusés et représentés : <ul style="list-style-type: none">- Monsieur MULLIEZ Bruno - <i>Conseiller municipal</i> - pouvoir donné à Monsieur BONDIER Daniel - <i>Maire</i>	
Membres de l'assemblée délibérante absents et non représentés : <ul style="list-style-type: none">- Madame LAGRANGE Anne-Laure - <i>Conseillère municipale</i>- Monsieur PERRIN Michel - <i>Conseiller municipal</i>	

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du précédent procès-verbal
2. Maison en ruine Rue Alfred Labordère : nouvelle proposition d'achat
3. Plan Communal de Sauvegarde - P.C.S.
4. Décision pour associations communales
5. Indemnité pour l'élaboration de documents de publication
6. Association des secrétaires de mairie :
7. Information : premiers résultats des contrôles réalisés par les radars pédagogiques
8. Comptes rendus de réunions et informations diverses

Constatant le quorum atteint, Monsieur le Maire - Daniel BONDIER, - ouvre la séance du Conseil Municipal et en prend la présidence.

1. Présentation puis approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 08 mars 2024 est présenté aux élus municipaux. Il est **APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ** moins 2 abstentions (*Madame Valérie MORAND et Monsieur Jean-Philippe CURNILLON en raison de leur absence respective lors de la dernière séance*).

2. Maison en ruine Rue Alfred Labordère : nouvelle proposition d'achat :

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 10 septembre 2021 au sujet de la maison en ruine située au 260, rue Alfred Labordère par laquelle une proposition d'achat d'un montant de 20 000 € avait été adressée au service des Domaines de Dijon en charge de la succession de la famille Buccelato, propriétaire des lieux (maison et terrains environnants d'environ 840 m²).

Monsieur le Maire rappelle également qu'un emplacement réservé figure au P.L.U. sur une des parcelles de la propriété. La volonté de la municipalité serait à terme de proposer davantage de places de stationnement à proximité de l'église et dans l'hyper centre historique de la commune, permettant ainsi de mieux maîtriser le foncier.

Il précise que les événements climatiques de l'hiver dernier ont provoqué l'effondrement de la toiture. Il expose que l'offre d'achat ainsi faite doit être revue à la baisse, et propose de faire une offre de 12 000 € hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** vote favorablement cette proposition. La nouvelle délibération sera adressée au service des Domaines, qui la transmettra aux cohéritiers pour avis.

3. Plan Communal de Sauvegarde – P.C.S. :

Monsieur le Maire présente le plan de sauvegarde communal, document indispensable pour connaître précisément la marche à suivre en cas de survenance d'un événement mettant en danger la population.

4 types de risques ont été retenus :

- Séisme
- Transport routier de matières dangereuses
- Incendie en et hors agglomération
- Station d'épuration – rupture de digue – risque de pollution ruisseau du quart

Ce travail est établi conformément à la demande des services publics. Deux élus (**Monsieur le Maire**, et **Monsieur Christian Messenger**, conseiller municipal) se sont rendus à une formation sur le sujet, organisée par l'A.M.J. (Association des Maires du Jura). Cette séance fut une aide précieuse pour s'imprégner du sujet, rédiger le document communal et mettre en place une mallette de secours à disposition en mairie.

Un exercice pratique de simulation d'un risque sera organisé dès que possible.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** adopte favorablement le présent plan communal de sauvegarde. Il sera adressé aux partenaires amenés à intervenir, le cas échéant, aux côtés des élus.

4. Subventions annuelles pour les associations communales :

Monsieur le Maire rappelle la délibération de 2023 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de conditionner les versements de subventions à la réalisation d'une activité ou d'une manifestation sur l'année, hors participation au Téléthon, manifestation nationale à visée humanitaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'**UNANIMITÉ** (à l'exception d'une abstention pour l'octroi de la subvention à la section locale des Anciens Combattants du fait qu'un élu municipal est trésorier de ladite association), du maintien du même principe pour l'exercice budgétaire 2024, soit :

L'octroi d'une subvention de 150 €uros pour les associations suivantes :

- Association des parents d'élèves
- Equi Genezet
- La section locale des Anciens Combattants
- Les coureurs du Mont Genezet

L'octroi d'une subvention de 150 €uros sous condition de la communication de leur calendrier d'animations ou de manifestations (réalisation fermes) pour l'année en cours :

- Association communale de chasse agréée
- Les Martines
- Plainoiseau Mémo'art

Monsieur le Maire fait état aux élus des associations désormais inactives ou dissoutes :

- Club belle nature
- Gymnastique volontaire
- Quad 39

La tenue d'une réunion avec les présidents des associations communales se tiendra le mercredi 10 avril à 18h30 en mairie. **Monsieur le Maire** informera les associations de cette décision et invitera chacune d'entre elles à communiquer la (les) dates de sa (ou ses) manifestation(s).

5. Indemnité pour l'élaboration de documents de publication :

Considérant l'élaboration de documents de publication (bulletin municipal et flash infos) réalisés par Madame Mathilde RAMELET, **Monsieur le Maire** propose de reconduire le montant d'indemnité de 2023 pour son travail, soit 275 €uros.

Le Conseil Municipal après délibération, propose un montant de 300 €uros. La décision reçoit un avis favorable à la **MAJORITÉ** moins 1 abstention (*Monsieur Daniel BONDIER – Maire*) et 1 non-participation au vote (*Madame Marie-Odile RAMELET – 2^{ème} adjointe au Maire*). **Monsieur le Maire** est ainsi autorisé à procéder au mandatement du montant.

6. Association des secrétaires de mairie :

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de fonctionnement pour l'Association des Secrétares de Mairies du Jura, présidée par Madame la secrétaire de Mairie de la commune de l'Etoile. Cette association permet les échanges entre secrétaires de mairies

Le Conseil Municipal souhaite avoir connaissance d'actions réelles réalisées dans le cadre de cette association avant tout versement d'une subvention. En conséquence, il est décidé, à l'**UNANIMITÉ**, de l'octroi d'une subvention d'un montant de 50 €uros, sous condition de la réception d'informations complémentaires portant sur le plan d'actions réalisées par l'association pour l'année en cours. **Monsieur le Maire** est autorisé à apprécier le bien fondé des dites actions effectivement réalisées.

7. Information : premiers résultats des contrôles réalisés par les radars pédagogiques :

Monsieur le Maire fait état des premiers relevés réalisés entre le 4 mars et le 16 mars 2024. Il précise aux élus que les radars relèvent la vitesse dans les deux sens de circulation mais n'affichent que dans un sens :

- Rue Georges Trouillot : la moyenne de vitesse de circulation sens Dole / Lons-le-Saunier, vitesse pratiquée par 85% des automobilistes, s'établie à 46 km/h pour une limitation à 30km/h.
- Rue du Capitaine Arrachart : la moyenne de vitesse de circulation sens Dole / Lons-le-Saunier, vitesse pratiquée par 85% des automobilistes, s'établie à 61 km/h dans le sens arrivant de la commune, à 49km/h dans le sens partant en direction de la rue de la Verpillère. La vitesse réglementaire est de 50km/h.

Monsieur le Maire précise aux élus municipaux qu'un groupe de travail se réunira sous 6 mois pour procéder à une compilation des différents résultats.

Retenue par des obligations extérieures, Madame Frédérique VUILLOT – conseillère municipale – quitte la séance du conseil municipal à 19h51.

8. Comptes rendus de réunions et informations diverses :

- Nouvelle commandante de la compagnie de gendarmerie de Lons-le-Saunier :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a rencontré récemment Madame Florie ESCUDIER, nouvelle commandante de la compagnie de gendarmerie de Lons-le-Saunier

- Factures impayées – syndicat intercommunal des eaux de la Seille :

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur le Président du syndicat intercommunal des eaux de la Seille lui a communiqué la liste détaillée des factures d'eau impayées des habitants de la commune. Cette communication permettant ainsi, le cas échéant, de détecter d'éventuelles situations sociales délicates et ainsi de proposer notre aide pour d'éventuelles démarches auprès des services sociaux du département.

- SICTOM :

Monsieur Christian MESSAGER, conseiller municipal, informe les élus qu'il a participé à la séance de vote du budget de la structure ; une nouvelle augmentation ayant été décidée cette année face aux coûts structurels à nouveau en forte augmentation.

Concernant les composteurs individuels, la demande est très forte ; en conséquence, les délais avant livraison, s'établissent désormais à 8 mois contre 4 semaines jusqu'à récemment. Les composteurs collectifs installés en zone urbaine sont un vrai succès.

La déchetterie de Bletterans est actuellement fermée en raison de travaux d'importance.


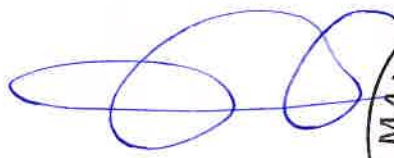
- Appartement communal numéro 3 :

Madame Marie-Odile RAMELET, 3^{ème} adjointe au Maire, informe les élus que les travaux de rénovation énergétique sont désormais terminés. Le logement est ainsi passé de la lettre F à la lettre D. Des visites sont programmées avec la volonté d'une remise en location le plus tôt possible.

Monsieur le Maire remercie les élus présents et procède à la clôture de la séance du Conseil Municipal à **20h10**.

Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

Le Maire
Président de séance,



Daniel BONDIER

Le 1er adjoint au Maire
Secrétaire de séance,



Eddy LACROIX